

REPUBLIQUE DU BENIN



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



DECRET N° 2014-214 DU 20 MARS 2014.

Chargeant Monsieur **Marcel Alain de SOUZA**,
Ministre du Développement, de l'Analyse
Economique et de la Prospective, de l'intérim du
Président de la République pour **l'Afrique du Sud à
partir du jeudi 20 mars 2014.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;

DE C R E T E :

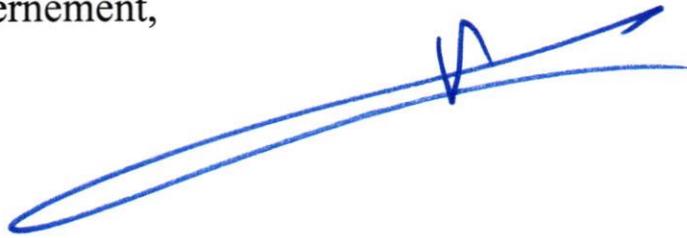
Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, **Monsieur Marcel Alain de SOUZA**, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour **l'Afrique du Sud à partir du jeudi 20 mars 2014.**

Article 2.- Il est délégué à **Monsieur Marcel Alain de SOUZA**, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 mars 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2
MINISTERES 26 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1. 

